

A2MICILE EXECUTIVE LYON CENTRE

SAS au capital de 1000 euros
13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
R.C.S. de LA ROCHELLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • ROMVAL (SAS) | titulaire de 35 actions |
| • OCTOBRE CAPITAL MANAGEMENT : | titulaire de 5 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des cent (100) actions de dix (10) euros composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par CLERC David-Alexandre, Président non associé pressenti.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE LYON CENTRE, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Monsieur CLERC David-Alexandre née le 28/04/1981 à Lyon et demeurant au 820 Rue du Musée 69270 Rochetaillée-sur-Saône, en qualité de Président de la société.

Monsieur CLERC David-Alexandre accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Monsieur CLERC David-Alexandre est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

La rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025 devra statuer sur le quitus à donner à Monsieur CLERC David-Alexandre au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

Monsieur **CLERC David-Alexandre**
Bon pour acceptation des fonctions de Président

A2micile Executive France
Représentée par Vincent CHAULET

David CLERC

✓ Certified by  yousign



ROMVAL (SAS)
Représentée par CLERC David-Alexandre

OCTOBRE CAPITAL MANAGEMENT
Représentée par Franck THOUNY

David CLERC

✓ Certified by  yousign

Franck THOUNY

✓ Certified by  yousign